

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Année scolaire : 2021-2022

Numéro de séance : 5

Date de convocation : 29 mars 2022

Présidence de : M. DANDIN, Principal

Quorum : 15

Nombre des présents : 17

Nombre d'absents excusés : 15

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES

M. le principal fait part de la difficulté à avoir le quorum du fait du COVID et il souhaite la bienvenue à M. l'agent comptable. Il explique que M. l'inspecteur d'académie ASH ne sera pas présent, mais Mme la principale adjointe interviendra sur cette question.

M. le principal présente les deux PV à approuver, ceux des 3 et 21 février.

Il soumet au vote le PV du 3 février et demande s'il y a des remarques ou des observations.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Il soumet au vote le PV du 21 février dont il a rédigé lui-même le compte-rendu.

Le PV est adopté à l'unanimité.

Signatures

Le Président


Le Secrétaire

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du : 3 février 2022

Qualité		Titulaires							
		Nom –Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	DANDIN Marcel	X						
	Adjoint	TISSOT Florence	X						
	Gestionnaire	NICOLAS Philippe	X						
	CPE	SCHIRA Murielle	X						
Elus locaux	Collectivité de rattachement	COULOMBEL Ludovic			X				
	Collectivité de rattachement	BILLARD Armelle			X				
	Commune siège	GILBERT Didier	X						
	Groupement de commune	THEBAULT Philippe			X				
	Commune siège								
.....									
Personnalité qualifiée		PELHATE Frédéric			X				
Total	9		5		4				
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	ROSTAM Ekbal			X	BEASSE Florian			
		GOMEZ Nelly			X	ESSEUL Alain	X		
		LE BOUEC Audrey			X	SAGOT-DANIEL Marie-Odile			
		CLOAREC Guillaume			X	GOUZIEN Katell			
		BEDELET Jean-Marie	X			DOARE Nicolas	X		
		TROQUET Sandrine	X			GERNOT-PENNEQUIN Servane			
	DELEBECQUE Christophe	X							
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	BENOIST Sébastien			X				
		LOUCHET Lyonnell			X				
Total	9		3		6		2		
Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	PREIS Emiliana			X	LE MENER-TOUPIN Brigitte			
		CLAUSSE David			X	LE DREZEN Silvina			
		LOPERA Natacha	X			SACHET Ivan			
		MAHEO Mathieu	X			JACQUEMIN Bénédicte	X		
		COURTAND Cécile	X						
		NOBE Sandie			X				
	PASCO Maryvonne			X					
	Elèves	ZEPEDA Aukan			X	BALBERDE Maëlan			
		LOUVEL Luna	X			LE BRETON Yannaël			
LAUNAY Julie		X			LE GOFF Léo	X			
Total	10		5		5		2		

RUBRIQUE I. Affaires administratives et financières

Sujet 1.1 Compte financier 2021

M. le principal explique le contexte. Une situation particulière il y a deux ans, on la retrouve cette année. On avait préparé le budget de 2021 en nov. 2020. De nouveau une situation exceptionnelle, excédent important lié au COVID et facteurs conjoncturels : logements de fonction en COP (convention d'occupation précaire) ce qui a donné des revenus importants pour l'établissement, la restructuration de l'établissement. On avait souhaité non pas thésauriser, mais garder des marges de manœuvres. Les sorties scolaires, ADN de l'établissement, finiront par repartir.

M. le principal explique aux élèves ce qu'est le budget et le compte financier.

M. l'agent comptable explique les dépenses en moins liées au COVID, il souligne la particularité du grand nombre de logements de fonctions qui ne sont pas occupés par les personnels. Le revenu de ces loyers est appréciable pour le collège. Des aménagements et réaménagements à prévoir du fait de la restructuration.

Il explique le rôle de l'agent comptable qui intervient en vérification et pas en opportunité, c'est un rôle de contrôle de légalité.

Il explique également le fonctionnement particulier du service de gestion confronté à un mois d'arrêt en début et fin d'année, plus au détachement de collègues ainsi que l'accueil d'une nouvelle personne au mois de septembre. Le nouvel outil OPALE remplace GFC, c'est un nouveau progiciel financier qui concerne 43 établissements pilotes mais c'est particulièrement difficile. A la clôture de l'exercice 2021, le PV de caisse ne correspond pas à ce qui reste dans les caisses...

M. le gestionnaire donne des compléments sur le séjour en Allemagne qui devrait avoir lieu, piscines, les excédents alimentaires. Il remarque qu'il y en a peut-être un peu trop.

M. l'agent comptable précise que beaucoup d'établissements sont dans la même situation. Il y a eu beaucoup de remises d'ordre suite aux deux semaines fermées en avril 2021.

M. le gestionnaire explique les acquisitions de 2021 : l'achat de 6 vidéoprojecteurs et d'une imprimante 3D pour la technologie. Il y a également une sortie d'inventaire des biens mis au rebut d'une valeur de plus de 800 €.

M. le principal explique qu'on respecte la loi EGALIM, il y a moins de choix en fin de service. Il note qu'il faut trouver un juste milieu.

Le représentant des parents interroge les élèves pour savoir s'ils ont perçu une différence.

Les élèves indiquent qu'ils n'ont pas noté de changement.

M. l'agent comptable revient sur la gestion des établissements scolaires. Le conseil départemental 35 a repris la gestion du gaz et de l'électricité. Il note que ce n'est pas parce que ce n'est pas dans le budget que ce n'est pas un coût. Le mètre carré de gaz a été multiplié par deux, il faut être vigilant à la viabilisation. Le coût des denrées alimentaire augmente également du fait de l'inflation.

Il présente le bilan de l'exercice. Concernant les créances au contentieux, des provisions ont été faites. Sur le fond de roulement il s'établit à 155 jours de fonctionnement. En termes de trésorerie, il n'y a pas de soucis. Le prélèvement automatique pour la ½ pension concerne 90% des familles.

Une représentante des parents d'élèves s'interroge sur la part du financement assuré par les parents.

M. l'agent comptable répond que le service de restauration est autonome mais que la contribution des familles ne représente pas l'intégralité des coûts. Un repas revient entre 8 et 9 €. Un tiers est pris en charge par les familles, autour de 3€ pour les familles. 22,5 % sert à payer les personnels, 60 000 € sont reversés au CD

M. le Principal soumet le compte financier au vote.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

M. le Principal soumet au vote la répartition du résultat de gestion.

La répartition du résultat de gestion est adoptée à l'unanimité.

Sujet 1.2 Décision budgétaire modificative (DBM)

M. le gestionnaire propose un prélèvement de 21 000 € répartis de la manière suivante :

- CESC 5000

- Achat de vidéoprojecteurs 5 500

- 10 500 au total pour les aménagements de la cour

M. le principal explique qu'un groupe de travail aménagement de la cour post-restructuration est prévu et que le développement devra être accompagné. Mais il y a des choses à faire sans attendre. Il a été demandé au conseil départemental l'installation de bancs installés à Pâques et le collège va acquérir des tables de ping-pong, un panier de basket, des buts de handball.

M. le gestionnaire indique que les délais de livraison sont de 50 jours.

M. le principal souligne la nécessité de ne pas attendre.

Une représentante des parents s'interroge sur le plan de rénovation numérique.

M. le principal répond que le collège investit sur ses fonds propres.

La représentante des parents d'élèves s'interroge sur le WIFI. N'est-il pas déconseillé ?

M. le gestionnaire répond que les classes mobiles sont désormais la pratique.

M. le principal soumet au vote cette décision budgétaire modificative..

La DBM est adoptée à l'unanimité.

RUBRIQUE II. Affaires pédagogiques et vie scolaire

Sujet 2.1 Suivi de la dotation globale horaire (DGH)

M. le principal indique que la situation n'a pas changé depuis le mois de février. Les autorités académiques ont confirmé la suppression des postes d'anglais et le CSD en mathématiques. Par contre, le conseil d'administration n'a pas été suivi dans sa proposition de deux postes provisoires en technologie. C'est finalement un poste provisoire et un poste définitif mis au mouvement.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation rappelle qu'il est tout à fait normal de proposer des postes à titre définitif. Monsieur le principal reviendra sur la situation de la dotation au dernier CA de l'année.

Sujet 2.2 Présentation du calendrier de fin d'année

M. le principal présente ensuite le projet de calendrier de fin d'année et la note aux parents.

Une représentante des parents d'élèves souligne le coût des repas 9,69 € par jour pour début juillet.

M. le principal répond que dans l'établissement aucun enfant ne mange pas pour des raisons financières.

Sujet 2.3 Information sur l'ouverture d'une ULIS (Unité locale d'Inclusion Scolaire)

M. l'inspecteur d'académie ASH étant excusé, Mme la principale adjointe présente la création du dispositif ULIS.

Il s'agit d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire accueillant des élèves MDPH, regroupés en ULIS ou en classe. Elle explique que si on entre en ULIS en 6^{ème} on y va jusqu'en 3^{ème}. Le groupe est constitué de 12 élèves maximum, mais démarre avec 6 ou 7 au début. Les parents sont en train de recevoir les courriers. L'affectation n'est pas pilotée par le collège mais par la DSDEN, elle se fait fin mai ou début juin. Il n'y a pas de secteur mais cela concerne des élèves déjà présents dans l'établissement et des notifications ULIS 6^{ème}. Le travail est mené sur des compétences de C2-C3, les élèves peuvent ensuite continuer en ULIS pro ou CAP. Il existe toutes sortes d'ULIS mais en Bretagne il n'y a pas ULIS autisme, les ULIS sont étiquetées TFC : Trouble des Fonctions Cognitives, mémoire, apprentissages, perceptions...

Un enseignant spécialisé du 1^{er} degré (CP-CE1-CE2) évalue le niveau de l'élève. L'idée de faire valider avec un AVS Co ULIS est propre à l'académie. C'est une personne mutualisée. L'enseignant sera le coordonnateur de ce dispositif.

Question : est- possible qu'ils soient à temps plein en ULIS ?

Oui, les premiers jours avant d'intégrer partiellement. Mais l'objectif est d'intégrer les classes. Il n'y a pas d'affectation en cours d'année. Mais en cas de refus d'affectation, les élèves perdent le droit à l'AVS car l'AVS n'est là qu'en cas d'absence de place en ULIS.

Une représentante des parents demande si des formations sont prévues ?

Mme la principale adjointe explique qu'il y a 10 AVS dans l'établissement et que cela se passe bien, les élèves ne sont pas stigmatisés. On travaille avec deux classes de 6^{ème} IME et ITEP. Il est prévu d'utiliser la salle R12, centrale, équipée. Un contact avec le département a été pris pour intégrer l'ULIS dans le projet de restructuration.

M. le principal fait un bilan des portes ouvertes. 180 familles ont été accueillies, 420 personnes, tout a bien fonctionné. 60 à 70 élèves ont été mobilisés. Il note qu'il convient de surveiller les effectifs.